

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014

DATE DE LA CONVOCATION

29/01/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23

DATE D’AFFICHAGE

29/01/2014

EN EXERCICE : 21

PRESENTS :

VOTANTS :

PROCURATIONS : 02

L’an deux mille quatorze, le douze février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur VIGNEAU Michel.

Etaient présents : M. Mme VIGNEAU –BAREILLE – BOUCHERET – BOUSQUET – CATHALOT – DILMAN – DUBUR – DUFFAU - FORT – GARCIA – LAGAÛZERE – MOHAND O’AMAR – PIOVESAN – RESSIOT – VALADE - VOINOT

Formant la majorité en exercice

Excusés : Mme REBOUX - JADAS

Absents : M. Mme DUBROCA- MACHEFE

Procuration : M. JADAS Ch à CATHALOT L – PETIT à DUBUR Ch

M. MME a été élu(e) secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 008/2014 OBJET : PARTICIPATION INSTALLATION V.M.C. SALLE DE DANSE, ARTI-SPORTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l’installation d’une Ventilation Mécanique Commandée (V.M.C.) d’un montant de 7 160. 47 € H.T. dans la salle de danse de Ste BAZEILLE, les associations MANELOGUI et ARTI-SPORT ont proposé de faire une participation financière à la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'accepter le paiement de la somme de :

- Mille sept cent quatre-vingt-dix € (1 790 €) par Manélogui.
-
- Mille sept cent quatre-vingt-dix € (1 790 €) par Arti-sports.

Pour la participation aux frais occasionnés pour la mise en place d’une V.M.C. à la salle de danse.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014

VOTE	
POUR :	18
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

DELIBERATION N° 009/2014 OBJET : SUBVENTION FOIRE A LA FRAISE 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation de la foire à la fraise 2014, il y a lieu de se prononcer sur la subvention annuelle octroyée à l'association culture et loisirs avant le vote du budget primitif 2014, prévu en avril.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide,

D'allouer une subvention annuelle de **3 000 €** à l'association culture et loisirs, pour l'organisation de la foire à la fraise 2014.

Dit que les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2014 à l'article 657447.

Autorise Monsieur le Maire à verser cette subvention avant le vote du Budget Primitif 2014

VOTE	
POUR :	18
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

DELIBERATION N°010/2014 OBJET : PREVENTION RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur le MAIRE rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- Décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire de Fonds National de prévention de la CNRACL ;

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014

- Autorise Monsieur le MAIRE à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE	
POUR :	18
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

DELIBERATION N° 011/2014 OBJET : VOTE COMPTE GESTION 2013 DRESSE PAR M. ABENIA RECEVEUR / COMMUNE

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de sainte BAZEILLE, et l'invite à délibérer.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de **l'exercice 2013** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013** y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE:

- Que le **COMPTE DE GESTION** dressé pour l'exercice **2013** par le RECEVEUR visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE	
POUR :	18
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014

DELIBERATION N° 012/2014 OBJET : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **M. PIOVESAN Ernest, doyen de l'assemblée**, vote le Compte administratif de l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes.

Investissement

Dépenses Prévus : **1 340 859,00**

Réalisé : **902 596,47**

Reste à réaliser : **263 500,00**

Recettes Prévus : **1 340 859,00**

Réalisé : **492 277,41**

Reste à réaliser : **121 912,00**

Fonctionnement

Dépenses Prévus : **2 697 342,00**

Réalisé : **1 836 732,37**

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévus : **2 697 342,00**

Réalisé : **2 747 372,01**

Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **-410 319,06**

Fonctionnement : **910 639,64**

Résultat global : **500 320,58**

VOTE	
POUR :	18
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014

DELIBERATION N° 013/2014 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2013

AFFECTATION DES RESULTATS 2013.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
	- un excédent de fonctionnement de : 411 526,91
	- un excédent reporté de : 499 112,73
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 910 639,64
	- un déficit d'investissement de : 410 319,06
	- un déficit des restes à réaliser de : 141 588,00
	Soit un besoin de financement de : 551 907,06
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 :

EXCÉDENT	910 639,64
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	551 907,06
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	358 732,58
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	410 319,06

VOTE	
POUR :	18
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014

DELIBERATION N° 014/2014 : COMPTE DE GESTION 2013 DRESSE PAR M. ABENIA RECEVEUR/ ASSAINISSEMENT

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de Sainte BAZEILLE, et l'invite à délibérer.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de **l'exercice 2013** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013** y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE:

- Que le **COMPTE DE GESTION** dressé pour l'exercice **2013** par le RECEVEUR visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE	
POUR :	18
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

DELIBERATION N° 015/2014 : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **PIOVESAN Ernest, doyen de l'assemblée,**

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévus : **136 787,00**

Réalisé : **99 603,29**

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014

Reste à réaliser : **13 000,00**

Recettes

Prévus : **136 787,00**

Réalisé : **93 861,70**

Reste à réaliser : **9 625,00**

Fonctionnement

Dépenses

Prévus : **171 245,00**

Réalisé : **153 293,59**

Reste à réaliser : **0,00**

Recettes

Prévus : **171 245,00**

Réalisé : **163 398,56**

Reste à réaliser : **0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement: **-5 741, 59**

Fonctionnement: **10 104, 97**

Résultat global: **4 363, 38**

VOTE	
POUR :	18
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014

DELIBERATION N° 016/2014 : AFFECTATION DU RESULTAT 2013 ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	7 355,08
- un excédent reporté de :	2 749,89
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10 104,97
- un déficit d'investissement de :	5 741,59
- un déficit des restes à réaliser de :	3 375,00
Soit un besoin de financement de :	9 116,59

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 : EXCÉDENT	10 104,97
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	9 116,59
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	988,38
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	5 741,59

VOTE	
POUR :	18
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

DELIBERATION N° 017/2014 : COMPTE DE GESTION 2013 DRESSE PAR M. ABENIA RECEVEUR / IRRIGATION

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de Sainte BAZEILLE,
et l'invite à délibérer.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de **l'exercice 2013** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013** y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que la Commune

DECLARE:

- Que le **COMPTE DE GESTION** dressé pour l'exercice **2013** par le RECEVEUR visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE	
POUR :	18
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

DELIBERATION N° 018/2014 : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF IRRIGATION 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **PIOVESAN Ernest**, **doyen de l'assemblée**,

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2013 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévus : **19 178,00**

Réalisé : **19 177,02**

Reste à réaliser : **0,00**

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014

Recettes

Prévus :	19 178,00
Réalisé :	9 336,43
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses

Prévus :	93 214,00
Réalisé :	30 319,62
Reste à réaliser :	0,00

Recettes

Prévus :	93 214,00
Réalisé :	101 176,25
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-9 840,59
Fonctionnement :	70 856,63
Résultat global :	61 016,04

VOTE	
POUR :	18
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014
DELIBERATION N° 019/2014 : AFFECTATION DU RESULTAT 2013 IRRIGATION

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **15 023,47**

- un excédent reporté de : **55 833,16**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **70 856,63**

- un déficit d'investissement de : **9 840,59**

- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un besoin de financement de : **9 840,59**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 :

EXCÉDENT **70 856,63**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **9 840,59**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **61 016,04**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **9 840,59**

VOTE	
POUR :	18
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 008/2014 A 019/2014.

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014

NOMS CONSEILLERS MUNICIPAUX	EMARGEMENT
VIGNEAU Michel	
BAREILLE Jean-Louis	
BOUCHERET Janine	
BOUSQUET Brigitte	
CATHALOT Laurent	Procuration
DILMAN Patrick	
DUBROCA Anne	
DUBUR Christian	Procuration
DUFFAU Jean	
FORT Daniel	
GARCIA Rosario	
JADAS Christian	Procuration à CATHALOT Laurent
LAGAUZERE Gilles	
MACHEFE Murielle	
MOHAND O'AMAR Abdelbaki	
PETIT Annette	Procuration à DUBUR Christian

**COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014**

PIOVESAN Ernest	
REBOUX Pierrette	
RESSIOT Didier	
VALADE Pierre	
VOINOT Christine	